

PV du conseil d'école du mardi 4 mars 2025

Présents :

Enseignants : Mme Demeester, Mme Collin Moal, Mme Ruet, Mme Ingelaere, M. Bourdier, Mme France, Mme Toussaint Tardif, Mme Morvan, Mme Guillaume

Mairie : M. Pépion, M. Caillault, Mme Michel, Mme Mohou

DDEN : Mme Wojcik

Parents d'élèves : Mme Pajon-Niollet, Mme Cancel, Mme Laplace, Mme Vaucherez, Mme Rousseau, Mme Pajon-Niollet, Mme Cancel

Excusés : Mme Fautrero, Mme Etienne, M. Martin, Mme MARUSIC, Mme LAVIEC, Mme CAMAL, Mme LEMAIRE, M. DOSSOU, M. LEMAIRE, Mme ADGNOT

1. Validation du PV du conseil d'école du 14.10.2024

Le PV du conseil d'école du 14.10.2025 est validé à l'unanimité par le Conseil d'école le 04.03.2025

2. La prévision d'effectifs pour l'année 2025-2026

La prévision des effectifs pour l'année scolaire 2025-2026 est de 209 élèves répartis de la façon suivante : 42 cp, 39 ce1, 45 ce2, 41 cm1, 42 cm2.

Les effectifs sont en baisse. Nous espérons toutefois conserver notre 9ème classe car si nous fermons une classe, les CE2, CM1, CM2 se retrouveront à 28 ou 29 par classe et ce dès le début de l'année scolaire (les CP et les CE1 devant être à 24 par classe). En conservant la 9ème classe, nous serions à 23 ou 24 élèves par classe, ce qui serait tout à fait correct.

Merci à M. le Maire pour avoir appuyé notre demande auprès de notre IEN.

3. Les évaluations nationales de mi-CP.

L'équipe enseignante a examiné les résultats des évaluations nationales concernant les 35 élèves de CP. Il ressort que 5 élèves présentent des besoins spécifiques, tandis que 7 autres sont considérés comme fragiles. Ces élèves bénéficient de diverses aides au sein de la classe, ainsi que des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et de l'intervention du Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED), qui opère jusqu'au CE1 dans notre établissement.

Parmi les élèves identifiés, 5 d'entre eux sont actuellement suivis par le RASED. En ce qui concerne l'accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification d'AESH, nous disposons d'un équivalent horaire de 24 heures (1 AESH intervient 9h à Trainou et 15h à Vennezy et une autre AESH intervient 15h à Trainou et 9h à Chilleurs aux Bois), réparti sur 8 élèves notifiés du CP au CM2, ce qui se traduit par une aide de 3

heures par élève et par semaine. La coordination et l'harmonisation des interventions se révèlent complexes, et il a été noté que l'aide apportée aux élèves notifiés est insuffisante.

Question: N'est-il pas envisageable de mutualiser les ressources plutôt que de les diviser sur plusieurs sites ? Il a été suggéré qu'une présence des AESH sur les 4 matinées serait préférable pour une meilleure efficacité.

Réponse : Les 3 écoles concernées, où interviennent les 2 AESH, partagent des besoins similaires aux nôtres. Il est donc nécessaire de répartir équitablement les interventions sur les matinées et les après-midis.

La FCPE a également mentionné qu'un groupe de parents d'élèves concernés par les notifications est actif et pourrait soutenir les démarches entreprises pour améliorer la situation.

4. Exercice PPMS

Nous avons fait un exercice PPMS intrusion malveillante le 4 février 2025. Le problème reste l'alerte silencieuse. Nous n'avons pas moyen de nous prévenir par une alarme visuelle dans les classes. Nous utilisons donc nos téléphones portables. Or, les enseignants ne font pas classe en regardant leur téléphone. L'alerte n'a donc pas été vue par de nombreux enseignants. Nous demandons à la mairie s'il serait envisageable d'installer:

- Une alarme visuelle dans les classes.
- Un verrou facilement actionnable sur les portes des classes.
- Un film permettant d'obstruer les fenêtres de la classe 002 tout en laissant passer la clarté (comme dans la classe 001)

5. Proposition de changement du règlement de l'école quant à l'accès à l'établissement sur le temps scolaire

La directrice, qui est située à proximité de la porte d'entrée, est responsable d'ouvrir la grille et la porte aux différentes personnes entrant dans l'école. Il a été observé qu'elle doit parfois quitter sa classe jusqu'à 10 fois pour ouvrir la porte, ce qui impacte son travail pédagogique. Ces observations ont été confirmées par la DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Pour remédier à cette situation, nous proposons les modifications suivantes au règlement de l'école :

1. **Les retards** : Les enfants arrivant en retard ne seront plus acceptés avant les récréations de 10h00 le matin et de 15h00 l'après-midi.

2. **Les rendez-vous médicaux** : Nous sommes conscients des difficultés à obtenir des rendez-vous médicaux et de la nécessité parfois d'en programmer durant le

temps scolaire. Toutefois, afin de ne pas perturber les cours, nous demandons aux parents de venir chercher leur enfant uniquement durant les pauses :

- Si le rendez-vous a lieu avant 10h00, l'enfant pourra revenir entre 10h00 et 10h15.
- Si le rendez-vous a lieu après 10h00, l'enfant pourra être récupéré à la récréation entre 10h00 et 10h15. Le retour ne pourra se faire qu'à 11h30 ou à 13h20.
- Si le rendez-vous a lieu avant 15h00, l'enfant pourra être récupéré entre 13h20 et 13h30 s'il déjeune à la cantine, et le retour à l'école pourra se faire entre 15h00 et 15h15.
- Si le rendez-vous a lieu après 15h00, l'enfant pourra être récupéré à la récréation entre 15h00 et 15h15. Le retour ne sera pas possible.

3. Les oublis d'affaires : Les affaires oubliées par un enfant ne pourront être rapportées qu'aux récréations (entre 10h00-10h15 et 15h00-15h15) ou à 13h20.

4. Précision de la Mairie : Il a été rappelé que si un enfant est absent toute la matinée, il ne pourra pas bénéficier du restaurant scolaire (cf règlement du restaurant scolaire).

Il est demandé à la mairie de rappeler ce point du règlement du restaurant scolaire aux parents des élèves.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

NB : Ces modifications ne concernent pas les rendez-vous réguliers chez les professionnels pour les enfants ayant des troubles des apprentissages (soins orthophoniques, psychologiques, psychomoteurs, CMP, CMPP, etc.).

Validation de la proposition de changement du règlement de l'école à l'unanimité.

6. Proposition de nom pour l'école.

Nous souhaiterions donner un nom à notre école élémentaire et nous avons une proposition à soumettre au conseil d'école : Ecole Bernadette Desprès .

Proposition validée à l'unanimité.

7. L'équipement informatique de l'école

Nous avons fait appel aux parents afin de renouveler notre salle informatique. Vous avez été plusieurs à répondre à votre appel et nous vous en remercions énormément. Nous avons pu remettre en état toute notre salle informatique. Nous souhaitons également équiper l'école de tablettes afin que les enfants puissent utiliser des outils numériques pédagogiques uniquement disponibles sur tablettes. La salle informatique est utile pour un travail pédagogique assez long car il faut déplacer tous les élèves pour s'y rendre. L'utilisation de tablettes dans les classes serait plus ponctuelle, par exemple pour travailler quotidiennement pendant 10 à 15 minutes sur

un logiciel portant sur l'entraînement des fonctions exécutives. La demande d'équipement de l'école en tablettes a été faite à la mairie. Le besoin immédiat en tablettes est de 7. Cet équipement plus la remise en état de la salle informatique auraient été trop onéreux pour la commune. A long terme, il serait bon d'avoir un jeu de tablettes pour une classe mobile.

Réponse mairie : Le projet peut dans un premier temps viser le recyclage puis sera appuyer par une action de la mairie.

8.CR réunion des délégués sportifs + ASST

Cf Point ASST en annexe

9. La classe de découverte des CE2-CM1 et des CM1

Après un travail sur le Vendée Globe, la classe de CE2/CM1 de Mme France et celle de CM1 de Mme Toussaint Tardif (soit 48 élèves) souhaitent faire une semaine entière d'activités sportives du lundi 23 au vendredi 27 juin (mercredi inclus) à la base de loisirs de l'Île Charlemagne à Orléans sans nuitée. Les activités proposées sont : 5 séances de voile pour chaque élève, du paddle (2 fois), du Kayak (3 fois), de la course d'orientation (3 fois) et du disc-golf.

L'organisation des activités est chapeautée par l'USEP et la voile est sous-traitée au club de voile de l'Île Charlemagne.

Tous les élèves ont passé le "pass-nautique" lors des séances de natation mais 4 élèves ne l'ont pas obtenu. Les élèves concernés sont identifiés et les familles sont prévenues afin que les enfants puissent le repasser d'ici juin.

Au cas où certains n'obtiendraient pas le pass nautique d'ici la classe de découverte, des activités non-nautiques en lien avec USEP seront organisées.

Les enseignantes vont faire appel à des parents pour aider à l'encadrement.

Pour les finances:

- transport réservé : devis 1310€
- activités USEP: devis 4490€
- vente de chocolats: bénéfices 557,14€
- Participation de la coopérative scolaire : 120€
- Participation de la mairie: en attente du délibéré du conseil municipal (1/4 du coût par famille) : 1 320€
- coût pour les familles : 80€ par enfant pour la semaine.

10. La fête des écoles et les spectacles de fin d'année : comment s'organise-t-on ?

Les dates de spectacles de fin d'année:

CP en forêt : mardi 17 juin ;

CE2/CM1 + CM1: jeudi 19 juin

CM2 mardi 24 juin

CE2 lundi 30 juin

CE1/CE2 : mardi 1^{er} juillet

CE1 : jeudi 3 juillet

La fête des écoles aura lieu le **20 juin** sur la même formule que d'habitude, à savoir :

- jeux gratuits pour les enfants dès 16h30
 - Stand restauration organisé par les délégués des parents d'élèves
 - temps de chants et de danses (maternelle, élémentaire et périscolaire) vers 18h30.
- Il y a aura une démonstration de cup song par les élèves de l'élémentaire.
- tirage de la Tombola.

Question de parents : Serait-il possible de renouveler les activités en faisant encadrer ou imaginer des nouveaux jeux par les élèves des grandes classes ?

Réponses : Les élèves peuvent créer mais aimeront sûrement participer.

La FCPE réfléchit à ce qui pourrait être organisé après la fête des écoles

11. Questions des représentants de parents d'élèves

Questions École

Accompagnement des enfants en difficulté : Pourrions-nous faire un point sur les ressources actuellement mises en place ?

Réponse : Voir point n°3

Renouvellement des livres de la bibliothèque : Une action est-elle envisagée pour remplacer les ouvrages vieillissants ?

Réponse : Certains livres devraient être enlevés mais tous les ans des nouveaux ouvrages sont rajoutés. Un des problèmes est le travail pour couvrir, enregistrer et ranger les livres. Il faudrait des bénévoles pour la gestion de la bibliothèque.

Des livres pourraient être récupérés pour les fonds de classe.

La FCPE propose des actions pour renouveler le stock.

Questions Mairie

Remerciements : La FCPE tenait à remercier la mairie pour sa réactivité dans la remise en état du chemin entre le parking du centre de loisirs et l'école.

Question : Quelle est la fréquence de nettoyage des toilettes par jour ?

Réponse : Les toilettes sont nettoyées une fois par jour.

Fin du conseil d'école à 20h

Secrétaires : Mme Niollet (FCPE) et M. Bourdier (enseignant)